



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

# LA LETTRE

N° 2024 05

10 février 2024

## EAUX EN BOUTEILLE : TROMPERIE

Du fait que nos eaux de source sont souvent polluées soit par des bactéries soit par des pesticides, les consommateurs se tournent vers les eaux en bouteilles. Mais voilà, de ce côté-là, ce n'est pas mieux ! Même si celles-ci coûtent 100 fois plus cher que l'eau du robinet, elles ne sont pas exemptes de pollution bactériennes et/ou chimiques. Alors les industriels, comme Nestlé (qui a reconnu les faits) ont recours aux traitements de leurs eaux alors que cela leur est interdit. Ils ne peuvent vendre des eaux minérales naturelles, au prix fort, que si elles n'ont subi aucun traitement. En les traitant ils sont hors la loi européenne.

L'affaire commence à s'ébruiter fin 2020 avec le signalement d'un ancien employé de la société ALMA (cristalline, St Yorre, Chateldon, Vichy Célestin,) à la Direction Générale de la Concurrence, du Commerce et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) de pratiques suspectes dans une usine du groupe. Dès lors une enquête administrative est diligentée le 10 décembre 2020. Les usines sont perquisitionnées par les agents de la DGCCRF. Ces agents listent un certain nombre d'infractions : « **mélange d'eau non autorisés de plusieurs sources exploitées par la même usine, mélanges occasionnels avec l'eau du réseau (eau du robinet), adjonction de gaz carbonique industriel dans des eaux dites naturellement gazeuses, traitement non autorisés pour prévenir ou traiter des contaminations périodiques survenant à la source, injonction de sulfate de fer,**

**utilisation de filtres à charbons actifs en grains, pratiques de microfiltrations non autorisées, désinfection de l'eau à l'ozone, filtration de l'eau aux UV »**. Pas mal pour des eaux minérales naturelles vendues comme telles à des prix exorbitants !

Selon Le Monde, certaines de ces découvertes conduisent les agents de la DGCCRF à enquêter auprès du fournisseur de micro filtres utilisés dans les usines ALMA. Le fichier clients de ce fournisseur liste un grand nombre de vendeurs d'eaux minérales opérant en France.

Inquiets, les dirigeants de NESTLE (Vittel, Contrex, Hépar, Perrier, ..) demandent à rencontrer la ministre de l'industrie Agnès Panier Runacher et lui avouent le 31 août 2021 utiliser des traitements illicites pour purifier leurs « eaux minérales naturelles ».

Le 19 novembre, le gouvernement va saisir l'IGAS d'une mission d'inspection en lien avec les ARS concernées des usines de conditionnement des eaux minérales naturelles en France. L'IGAS rend son rapport en juillet 2022 qui conforte les inspections de la DGCCRF et laisse même entendre qu'il y avait intention de dissimuler les faits par divers subterfuges. Ces inspecteurs pointent également du doigt la diminution de 14% du nombre de contrôleurs.

A la suite de ce rapport, l'ARS Grand Est a saisi le procureur de la République d'Epinal. L'ARS d'Occitanie ne l'a pas fait.

De telles pollutions devraient conduire à la fermeture du site ou du moins à son déclassement entraînant une baisse du prix de vente de l'eau qui ne peut plus se

prévaloir du label d'eaux minérales naturelles.

Au lieu de cela, le gouvernement a modifié en février 2023 la doctrine de classement des eaux minérales naturelles et a autorisé les industriels à traiter leurs eaux contrairement à la directive européenne 2009-54 CE. Les industriels trompent les consommateurs et le gouvernement se fait leur complice.

Le problème de la pollution de toutes les eaux est à prendre très au sérieux et doit trouver une issue avec la suppression des pesticides.

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur

[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**